

101 (One O One)

Société à Responsabilité

Limitée à associé unique

Au capital de 6.105.860 Euros

Siège social : 61, Boulevard du Commandant Charcot – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

RCS NANTERRE 928 992 973

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 23 DECEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ et le 23 décembre à 14 heures,

Au siège de la Société, sis à 61, Boulevard du Commandant Charcot – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE,

Monsieur Michaël ILLOUZ, demeurant au 61, Boulevard du Commandant Charcot – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE,

Associé unique, propriétaire de la totalité des 6.105.860 actions de 1 € chacune, composant le capital social de la Société « 101 (One O One) ».

Vu les statuts de la société,

Vu l'article L. 223-31 du Code de commerce conférant à l'associé unique les pouvoirs de la collectivité des associés,

Considérant l'intérêt de la société à modifier sa date de clôture d'exercice pour l'aligner sur ses besoins de gestion,

I – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES :

- À la modification de la date de clôture de l'exercice social ;
- Aux pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

Modification de la date de clôture de l'exercice social

L'associé unique DÉCIDE de modifier la date de clôture de l'exercice social de la société.

La date de clôture de l'exercice social, actuellement fixée au 31 décembre de chaque année, est portée au 31 mars de chaque année.

En conséquence :

- L'exercice social en cours à la date de la présente décision, ayant débuté le 1er janvier 2025, sera clôturé de manière exceptionnelle le 31 mars 2026. Cet exercice de transition aura une durée de quinze (15) mois.
- À compter du 1er avril 2026, chaque exercice social aura une durée de douze (12) mois, débutant le 1er avril et se terminant le 31 mars de chaque année.

RÉSOLUTION ADOPTÉE.

DEUXIEME DECISION
Modification corrélative des statuts

En conséquence de l'adoption de la première résolution, l'associé unique DÉCIDE de modifier les statuts de la société comme suit.

L'article des statuts relatif à l'exercice social est modifié comme suit :

ANCIENNE RÉDACTION	NOUVELLE RÉDACTION
Article 6 — Exercice social L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.	Article 6 — Exercice social L'exercice social commence le 1er avril et se termine le 31 mars de chaque année. Par exception, le premier exercice social sous la présente date de clôture débutera le 1er janvier 2025 et se terminera le 31 mars 2026 (exercice de quinze mois).

Toutes les autres dispositions statutaires demeurent inchangées.

RÉSOLUTION ADOPTÉE.

TROISIEME DECISION
Pouvoirs pour les formalités

L'Associé unique, confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'Associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

RÉSOLUTION ADOPTÉE.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique.

Fait à Neuilly sur Seine, le 23 décembre 2025



Monsieur Michaël ILLOUZ
Associé unique